



Orléans le 25 juin 2012

FSU Centre  
10, Rue Molière  
45000 Orléans

Véronique Mercy  
Secrétaire régionale  
[fsu.centre@fsu.fr](mailto:fsu.centre@fsu.fr)  
06 89 08 28 46

à Monsieur le Président de la Région Centre  
9, Rue Saint-Pierre Lentin  
45041 ORLEANS CEDEX 1

Monsieur le Président,

Nous nous adressons à vous à nouveau, à propos du processus de labellisation en cours dans la région Centre. Lors de la réunion de la sous-commission « labellisation » du CCREFP, le 30 mai dernier, nous avons relayé la demande de la FSU nationale (lettre de B. Groison, secrétaire générale, adressée à M. Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social), d'un moratoire suspendant la labellisation dans toutes les régions dès le mois de juin.

Or à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse, en dehors d'une fin de non-recevoir dans le cadre de la sous-commission, non habilitée pour se prononcer sur un tel sujet. Nous constatons donc que le dialogue social promis n'est toujours pas au rendez-vous sur la question de la labellisation, puisqu'une prochaine réunion de la sous-commission, le 2 juillet, va poursuivre ses travaux dans les mêmes conditions qu'auparavant, et se prononcera sur de nouveaux dossiers, sans qu'une nouvelle réunion du CCREFP plénier soit prévue, alors qu'il n'a été convoqué qu'une seule fois, fin 2011. Nous n'avons aucune nouvelle non plus de l'accord-cadre dont nous avons réussi pourtant à faire avancer l'idée auprès des différents protagonistes (accord-cadre au plan régional entre l'Education Nationale, les Missions Locales et Pôle Emploi, un accord dans lequel s'inscriraient ensuite les conventions locales).

Dans l'état actuel des choses, la poursuite du processus à la hussarde, largement dans le dos des personnels concernés, dans le cadre d'une commission où il a été difficile d'obtenir seulement de pouvoir émettre un avis par le vote, est inacceptable. La sous-commission est de fait une « caisse d'enregistrement » qui se substitue au CCREFP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, comme nous vous l'avions dit lors de l'audience que vous nous avez accordée sur l'orientation, le 7 février 2012, l'alternative à la labellisation n'est pas pour nous la régionalisation de l'orientation telle que la préconise l'ARF dans le document intitulé « une nouvelle étape de décentralisation ». Il ne s'agit que d'une variante de la labellisation prônée par l'ancien gouvernement.

Dans l'attente de la conférence sociale de juillet, nous demandons la suspension du dispositif de la labellisation. Nous nous adressons dans le même sens au recteur et au préfet de région. Ce serait un geste fort pour les personnels concernés, de l'émergence de la démocratie sociale annoncée par le nouveau gouvernement.

Nous souhaitons également qu'un bilan de la décentralisation soit effectué dans toutes les régions et au plan national, que les compétences Etat/Régions soient réinterrogées avant toute éventuelle nouvelle étape de décentralisation, de manière à rechercher les niveaux de décision les plus adéquats pour des services publics remplissant au mieux leurs missions au service des usagers et assurant l'égalité entre les territoires, notamment en ce qui concerne l'orientation, en distinguant les besoins spécifiques des jeunes en formation initiale de ceux des adultes demandeurs d'emploi ou salariés, et dans une logique qui parte des aspirations de la population au lieu de l'enfermer dans le cadre étroit des besoins économiques locaux.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Véronique Mercy  
Pour la FSU-Centre

PS, documents joints : déclaration de la FSU le 30 mai 2012, lettre de B.Groison à M.Sapin, communiqué de presse du SNES FSU sur le « nouvel acte de décentralisation ».